

COMMUNE DE BAUVIN

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

Service URBANISME

Mairie de BAUVIN

35 rue Jean Jaurès
59221 BAUVIN
Tél : 03 20 18 11 11

· Numéro de dossier : **DP 059.052.26.00032**
Déposé le : 24/04/2026
Nom du demandeur : Monsieur DUBOIS Eric

Adresse des travaux : 01, Résidence les Bigophones
59221 BAUVIN

Destinataire :

Monsieur DUBOIS Eric
01, Résidence les Bigophones
59221 BAUVIN

**OBJET : DEMANDE DE DÉCLARATION PRÉALABLE
DECISION DE REJET TACITE**

Monsieur,

Par un courrier en date du 24/04/2026, nous vous informions que votre demande de Déclaration Préalable était incomplète et nous vous demandions de faire parvenir à la mairie dans un délai de trois mois un certain nombre de pièces.

Vous avez partiellement complété votre demande le 26/05/2026 et le 12/06/2026.

Néanmoins, vous n'avez pas complété votre demande en totalité dans le délai imparti. C'est pourquoi nous nous permettons de vous rappeler qu'en vertu de **l'article R 423-39 du code de l'urbanisme**, votre demande a fait l'objet d'une **décision tacite de rejet**.

Vous n'êtes donc pas autorisé à réaliser les travaux envisagés dans la demande de déclaration préalable.

Je vous invite dès lors à déposer une nouvelle demande en mairie.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à Bauvin, le 2 septembre 2026

Le Maire,

